

MOTION PSD : REORGANISONS LA POLICE

Les interventions du Conseil de ville (CV) dans le domaine de la police ne se comptent plus : délinquance, incivilités, bruit, maintien de l'ordre public, parking, etc. A ce sujet, les réponses du Conseil communal (CC) ont toujours été décevantes et peu convaincantes : par exemple, la police ne pouvait rien faire contre l'urluberlu qui tournait en ville en faisant vrombir son moteur, faisant fuir les locataires ou les mettant en colère. **Le rôle d'une police locale est moins d'exercer des tâches administratives comme récolter l'argent des horodateurs que d'assurer l'ordre et la tranquillité publique.**

En 2014, le groupe PSD, a déposé une motion pour **réviser et actualiser le règlement général de la police municipale (RGPM)**. Cette motion a été acceptée à l'unanimité au CV en janvier 2015. On est en 2023 et on voit où nous en sommes : 5 démissions à la police, le reste du personnel en souffrance et une police locale dysfonctionnelle. 10 ans et toujours pas de règlement !

Il est évident, pour le groupe PSD, que les problèmes les plus importants ici sont que les missions essentielles et prioritaires de la police ne sont pas identifiées avec son cahier de charges. Le nouveau RGPM doit d'autre part définir de manière plus précise les relations de la police avec la Mairie, l'exécutif et les autres services. Qui a autorité sur qui ? qui dirige la police, le commissaire ou le CC ? qui peut donner des ordres à qui ? Ces questions sont importantes car la confusion des rôles explique vraisemblablement une bonne partie des difficultés actuelles. Tout le monde sait que certaines interventions de la police sont impopulaires et donc qu'un politique qui veut se faire réélire pourra avoir tendance à interférer dans l'action de la police, pour ne pas dire l'empêcher. Il faut régler cette interférence par le RGPM et veiller à séparer le rôle stratégique des politiques du rôle des services administratifs et de la police en particulier qui est de faire respecter la loi et les règlements.

Comme le CC en 10 ans n'a pas pu, ou pas voulu, présenter au CV un projet de RGPM révisé, le groupe PSD propose de confier cette révision à une commission spéciale du CV au sens de l'article 15 de son règlement. Il y a des forces politiques et juridiques au CV qui seront à même de faire des propositions dans le sens de ce qui précède. Il n'est pas impossible que, selon la définition des tâches essentielles de la police qui sera retenue, son cahier des charges global diminue et donc que des postes puissent être supprimés. La tâche qui est proposée ici est donc d'importance. Menée à bien, elle peut permettre de pérenniser la police locale.

Nous demandons donc au Conseil communal de présenter au CV notre proposition de Commission spéciale chargée de présenter rapidement un projet de nouveau RGPM.

Delémont, le 29 janvier 2024

Pour le groupe PSD : Jacques Riat

Handwritten signatures in blue ink, including: Riat, B. Müller, A. Muri, R. Beaud, K.-A. Guion, J. Riat, D. Riat, and others.